

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.611.011.1 DU 13 OCTOBRE 1993

Groupes de pesage-étiquetage TERAOKA modèle I 6380 (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91.330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

DIGI EUROPEAN CENTRE LTD, TERAOKA
SEIKO Compagnie LTD, 18 Rookwood way, Ha-
verhill, Suffolk CB9 8DP (Royaume-Uni).

DEMANDEUR

Société HOBART, ZI Paris-Est, allée du 1er Mai,
77183 Croissy-Beaubourg.

OBJET

La présente décision a pour objet de compléter la décision n° 92.00.613.004.1 du 31 décembre 1992 (1) relative aux groupes de pesage-étiquetage TERAOKA modèle I 6350 (classe III).

CARACTERISTIQUES

Les groupes de pesage-étiquetage TERAOKA modèle I 6380 diffèrent du modèle approuvé par la décision précitée par :

- le capteur à jauges de contrainte de type flexion, à fixation latérale, de marque TERAOKA, modèle TKHI 2600,
- la portée maximale : Max = 2 kg
- l'effet maximal de tare : T = - 1 kg.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

(1) Revue de Métrologie, janvier 1993, page 76.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte notamment le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES

Les groupes de pesage-étiquetage TERAOKA modèle I 6380 peuvent également fonctionner de façon automatique. Cette application fait l'objet de la décision d'autorisation de mise en service pour essais officiels n° 93.00.613.006.3 du 13 octobre 1993.

Deux plaques d'identification sont apposées sur ces instruments et correspondent à chacune de ces applications.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET